

Procès-Verbal du Conseil municipal du 6 avril 2023

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage : 29 mars 2023

Présents : Mmes CARRE Sabine, BARTHEROTTE Corine, SIMONELLI Fabienne, Mrs DE PAOLI Georges, MISSUD Fabien, TESTU Bruno, SIMONET Didier

Absents : Francis GAGNANT (excusé), Didier RIVIERE (excusé), Jean-Paul LUISA (pouvoir donné à Bruno TESTU)

Ouverture de séance à 20h30

Bruno TESTU a été désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Approbation du compte -rendu du conseil municipal précédent**
- **Compte Administratif 2022**
- **Compte de gestion 2022**
- **Vote des taxes**
- **Budget prévisionnel 2023**
- **Questions diverses**

1er point : Approbation du PV du conseil municipal précédent

- Le PV est approuvé à l'unanimité

2ème point : Lecture du Compte Administratif de l'année 2022 faite par Sabine CARRE

- le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le CA 2022

3ème point : Affectation des résultats

Excédent de fonctionnement sur l'exercice	7 851,85
Excédent de fonctionnement reporté	118 001,98
Excédent de fonctionnement total	125 853,83
Excédent d'investissement	12 955,85
Déficit des restes à réaliser	78 171,00
soit un besoin de financement de	65 215,15

Le conseil municipal décide d'affecter

Excédent du résultat de	125 853,83
– Article 1068 (Rec. investissement)	65 215,15
– Excédent de fonct. (art 002)	60 638,68
Excédent d'investissement (art 001)	12 955,85

4ème point : Vote des 3 taxes

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2023, les recettes seront donc les suivantes :

Foncier Bâti : 123595€, Foncier non Bâti : 16393€, Taxe d'Habitation : 4449€

5ème point : Présentation du Budget Primitif

Le Budget Primitif est établi sans modification majeure par rapport aux années précédentes. Les crédits affectés à l'investissement ont été faits en tenant compte des différentes subventions demandées et en laissant une réserve raisonnable pour le futur.

Le débat s'est axé sur l'attribution des subventions aux différentes associations

Renouvellement de 200€ pour la société de chasse, mais propose de rajouter 600€ en 2024 si les travaux prévus sont effectués.

Le Basket passe de 60€ à 70€, le club des aînés passe de 100€ à 70€, le Football est supprimé (pas de demande), la coopérative scolaire reçoit 240€ (achat de livre pour les élèves), une subvention de 70€ est attribué à l'APE compte tenu qu'elle bénéficie de la salle des fêtes et du chauffage gratuit, le comité des fêtes reçoit une subvention exceptionnelle de 170€ pour un achat particulier, l'association Alliance47 reçoit 70€

Le budget s'établit de la façon suivante :

Fonctionnement :	Dépenses	287 642€
	Recettes	287 642€
Investissement :	Dépenses	199 936€ (dont 132 684 de reste à réaliser)
	Recettes	199 936€ (dont 54513 de reste à réaliser=

Le Budget Primitif pour l'année 2023 est voté à l'unanimité des présents

Clôture de séance à 23h30

Madame le Maire,
Corine BARTHEROTTE



Le secrétaire de séance
Bruno TESTU

